



CANADIAN
LAWYERS
INSURANCE
ASSOCIATION

ASSOCIATION
D'ASSURANCE
DES JURISTES
CANADIENS



C B E L A
THE CANADIAN
BAR EXCESS
LIABILITY
ASSOCIATION

ASSOCIATION
D'ASSURANCE
RÉSPONSABILITÉ
EXCÉDENTAIRE
DU BARREAU
CANADIEN



AAREBC

Éditrice: Karen L. Dyck,
coordonnatrice du programme
de prévention des pertes

36 rue Toronto Street
Bureau/Suite 510
Toronto, Ontario
M5C 2C5
karen.l.dyck@gmail.com

BULLETIN SUR LA PRÉVENTION DES PERTES

LIVRAISON NO. 66

ÉTÉ 2016

Pour obtenir des conseils de prévention des pertes actuels et mis à jour régulièrement, ainsi que des liens utiles, consultez eBytes. Abonnez-vous par courriel, flux RSS ou visitez souvent notre site Web: www.clia.ca.

■ Bulletin # 231 Mieux vaut prévenir que guérir

Vous l'avez entendu auparavant. Transporter avec vous des appareils technologiques comme les iPads et autres tablettes, téléphones intelligents ou ordinateurs portables lorsque vous voyagez exige une certaine vigilance afin de les protéger, ainsi que les données qu'ils contiennent, contre le vol ou la perte.

Ce conseil est devenu réalité pour moi lors d'un voyage récent avec ma famille. Au moment de prendre son siège au début du vol, ma fille a placé son iPod et son iPad dans la pochette du siège lui faisant face. Au cours du vol, elle a utilisé son iPad. Au moment de l'atterrissage, elle a remis soigneusement son iPad et son casque d'écoute dans son sac. Ce n'est qu'au moment où nous avons franchi les douanes et atteint la barrière pour la prochaine étape de notre voyage que nous avons réalisé qu'elle avait laissé son iPod derrière. Dans ce cas-ci, l'appareil fut retrouvé et lui a été retourné quelques jours plus tard.

Malheureusement, cela n'arrive pas seulement aux enfants qui voyagent avec un trop grand nombre d'appareils. Lors d'une présentation récente sur la situation des fautes professionnelles de l'avocat sur le marché de l'assurance, l'orateur d'une compagnie américaine d'assurances contre la faute professionnelle commentait qu'à sa surprise, les réclamations concernant les appareils technologiques portatifs qui sont perdus continuent d'augmenter alors que les avocats laissent leurs ordinateurs portables et autres appareils derrière eux dans les autos stationnées, les avions et les restaurants. Certains de ses appareils ne sont jamais retrouvés, qu'ils aient été perdus ou volés.

La même chose pourrait arriver à quiconque d'entre nous, particulièrement lorsque nous sommes distraits ou occupés par plusieurs autres tâches, lorsque nous tentons de ne pas rater un vol de correspondance à l'aéroport ou courrons d'une réunion à une activité sociale.

Heureusement, il est assez facile de se protéger contre de telles pertes. Vous pouvez prendre ces mesures simples, par exemple :

- Prenez l'habitude de ne pas laisser vos appareils électroniques contenant des données dans un véhicule en stationnement.
- Si vous devez absolument laisser des appareils électroniques portatifs dans votre automobile, ne les laissez pas apparents dans la console ou sur le siège arrière; rangez-les plutôt hors de la vue et en parfaite sécurité.
- Assurez-vous de protéger vos appareils par mot de passe et d'utiliser des

dispositifs de verrouillage pour tous vos appareils portatifs.

- Ne placez jamais votre téléphone dans la pochette des magazines de l'avion – il est trop facile de l'oublier à cet endroit.
- Conservez une copie de sécurité récente et facile d'accès pour tous vos appareils portatifs.
- Utilisez les applications pratiques telles que Localiser mon iPhone pour trouver un appareil égaré ou pour verrouiller tout appareil perdu ou volé.

Ce conseil peut sembler banal mais nous sommes tous humains et enclins à oublier ou être distraits. C'est pourquoi il est important de prendre l'habitude de ranger tous vos appareils technologiques dans un endroit sûr, que vous soyez à la maison, sur la route ou dans les airs.

■ Bulletin # 232 Calmer un avocat anxieux

Les études démontrent de façon constante que les niveaux d'inquiétude parmi les membres de la profession juridique sont plus élevés que ceux de plusieurs autres professions. Nous savons que le stress et l'anxiété, s'ils ne sont pas maîtrisés, peuvent avoir un impact négatif non seulement sur la santé et le bien-être de l'avocat, mais aussi sur la qualité de son travail et de ses relations professionnelles.

Le nouveau livre *The Anxious Lawyer*, écrit en collaboration par Jeena Cho, avocate spécialisée dans les faillites et partisane de la pleine conscience, et Karen Gifford, conseillère de la pleine conscience (et avocate antérieurement), s'attaque de front à cette question à l'aide d'un programme pratique et facile à suivre d'une durée de huit semaines, créé spécifiquement pour répondre aux besoins des avocats à bout de nerfs.

Tel qu'il est décrit sur le couvre-livre : [traduction] « Cho et Gifford ont toutes deux commencé à méditer lorsqu'elles pratiquaient le droit et connaissent par expérience les difficultés et les récompenses de la pratique juridique.

Elles ont vécu l'expérience du bienfait des pratiques de la méditation et de la pleine conscience sur une pratique juridique efficace et enrichissante. Elles ont également toutes deux obtenu des récompenses imprévues de la méditation qui revêtent une dimension plus profonde : une meilleure compréhension de soi, des relations plus enrichissantes et le sentiment d'un lien plus profond avec le monde. »

Cho et Gifford abordent le sujet de réduction du stress à l'aide de la pleine conscience d'une manière qui démystifie la pratique et la rend facile d'accès et pertinente pour tout avocat,

peu importe son domaine d'exercice.

Elles recommandent la méditation comme un outil de plus dans la boîte d'outils de l'avocat, dont l'utilisation régulière peut créer des effets d'entraînement sur d'autres aspects de la vie de ce dernier.

Les auteurs réfutent un nombre d'idées fausses à propos de la méditation, y compris le fait que cet exercice requiert beaucoup de temps, des compétences particulières ou un changement dans son mode de vie ou ses convictions. Elles soulignent que les avocats possèdent déjà plusieurs des compétences nécessaires pour créer une pratique de méditation solide :

[traduction]...l'habileté de se concentrer, une certaine discipline, la capacité d'établir un objectif et de travailler à la réalisation de celui-ci, et la ténacité pour continuer à travailler vers la réalisation de cet objectif même lorsque vous faites face à certains obstacles. Ces compétences sont le précepte fondamental de toute vie professionnelle...

Si vous vous interrogez sur la façon de réduire le stress et l'anxiété à l'aide de la pratique de la pleine conscience, ce livre fournit une excellente introduction à ce sujet grâce à des explications rassurantes et convaincantes.

Des renseignements supplémentaires à propos du livre *The Anxious Lawyer* et un téléchargement gratuit du magazine *The Mindful Lawyer* en ligne sont disponibles au : <http://theanxiouslawyer.com>.

■ Bulletin # 233 Quitter en bons termes et ne pas brûler les ponts

J'ai entendu récemment l'histoire d'un avocat subalterne qui a quitté un cabinet d'avocats modeste pour devenir praticien exerçant seul. Ce faisant, l'avocat concentrait ses efforts à générer autant de travail possible et trouver autant de nouveaux clients pour les emmener à son nouveau cabinet. Mais l'avocat n'a pas tenu compte de l'importance de quitter en bons termes. L'approche focalisée sur lui-même a exaspéré les membres de son ancien cabinet. Sans tarder, l'avocat fit face à des plaintes du Barreau déposées par l'ancien cabinet et ses clients, découlant du comportement de l'avocat lui-même lors de son départ.

Bien que cet exemple puisse être exagéré, cette histoire souligne l'importance de faire tous les efforts pour maintenir les relations lorsque vous quittez un emploi. Ce conseil devient particulièrement important à une époque où la mutation latérale d'avocats est de plus en plus courante.

Chaque fois qu'on me demande de conseiller de jeunes avocats sur la façon de gérer leur carrière, l'un des points dont je leur fais toujours part est que, dans la mesure du possible, ils doivent éviter de brûler des ponts lorsqu'ils quittent tout cabinet. Dans bien des centres, la communauté juridique est relativement limitée et la majorité des avocats ont la mémoire longue. Des mauvais choix faits à la fin d'un emploi avec n'importe quel cabinet peuvent continuer de hanter un avocat tout au long de sa carrière.

Qu'est-ce que cela signifie en termes pratiques? Cela signifie que vous devriez demeurer loyal envers votre cabinet actuel et ses clients jusqu'à la fin de votre emploi ou de votre mandat, en faisant passer leurs intérêts en premier jusqu'à ce que vous occupiez votre nouveau poste.

Cela signifie de démontrer une attitude professionnelle et respectueuse envers ceux et celles que vous quittez. Cela signifie que vous pourriez croiser leurs chemins à nouveau et pourriez devoir interagir avec eux dans l'avenir, que ce soit dans un but social ou professionnel.

Cela signifie que si vous quittez dans des circonstances qui ne sont pas vraiment idéales, vous trouvez un moyen de parler positivement de ceux que vous avez quittés. Ou bien, si vous ne pouvez parler d'eux gentiment, ne dites rien du tout.

Ce sujet m'est venu à l'esprit car cette livraison du bulletin de Prévention des pertes est ma dernière à titre de rédactrice. Heureusement, je n'ai que de bonnes choses à dire à ceux et celles que je laisse derrière à l'AAJC. Depuis les dix (ou plus) dernières années, j'ai eu la chance de travailler avec des gens fantastiques partout au Canada qui m'ont fourni fidèlement des idées, des commentaires et leur appui pour la création de ces bulletins.

Durant cette période, j'ai écrit ou mis en forme plus de 70 articles portant sur la gestion des risques et prévention des pertes et ce faisant, j'ai appris beaucoup sur la façon de pratiquer le droit d'une manière sûre et efficace. En rétrospective, je constate qu'il y a eu répétition de certaines stratégies clés pour réduire les risques dans la pratique du droit, en soulignant l'importance entre autres de:

- Communications claires avec les clients
- Documenter les instructions par écrit
- Développer ses compétences technologiques
- Maintenir une vie équilibrée
- Gérer son temps et sa pratique de façon efficace
- Éviter la fraude

Comme les réclamations pour la faute professionnelle continuent d'augmenter dans toutes les juridictions, je me suis demandé à quelques reprises si les conseils que j'ai fournis se sont avérés efficaces. Il est difficile d'évaluer ou de mesurer l'efficacité des efforts envers la gestion des risques étant donné que les pertes qui furent prévenues ou évitées sont rarement notées, sauf par l'avocat lui-même lorsqu'il émet un soupir de soulagement au moment où il en prend conscience. Et je m'avancerais à dire que certains manquements ne sont jamais signalés aux assureurs.

En terminant, j'ose espérer que ces bulletins de prévention des pertes ont été utiles et que, à tout le moins, quelques-uns d'entre vous ont trouvé une certaine valeur dans les mots qui ont été écrits, les suggestions fournies et les conseils offerts. Merci de m'avoir lue et pour les commentaires réfléchis que vous avez transmis le long du chemin.